

**Atelier Praticiens-chercheur**

**Les projets, sources de conflits sur les territoires ?**

**Le dialogue pour sortir de l'impasse : débats et retours d'expériences**

**Jeudi 22 novembre 2018, Angoulême (16)**

Les conflits autour des projets d'aménagement ont une longue histoire. Dans les années soixante-dix, des conflits emblématiques comme ceux du Larzac (projet d'extension d'un camp militaire) ou de Plogoff (projet de centrale nucléaire) donnent lieu au début des années 1980 à une réponse réglementaire : la généralisation de l'enquête publique. Dans les années 1980 et 1990, de nouveaux conflits suscitent la création de la Commission nationale du débat public (CNDP).

Dans les années récentes, des conflits comme ceux de Notre Dame des Landes et de Sivens donnent également naissance à une réponse du législateur et des institutions publiques, à travers les ordonnances sur le dialogue environnemental de 2016.

Ces conflits médiatisés sont des arbres qui cachent la forêt. De nombreux conflits plus discrets surgissent autour de projets d'aménagements parfois modestes (déviation routière, réserve d'eau, usine de méthanisation, parc éolien...) qui cristallisent des tensions et des oppositions sur les territoires. Les riverains s'inquiètent des futures nuisances, les usagers ont peur de devoir des usages remis en cause, les associations craignent des impacts sur l'environnement, les porteurs de projet aimeraient voir leur projet aboutir... Ces craintes peuvent apparaître avant même que le projet soit défini.

Dans ce cadre, à quel moment amorcer le dialogue, pour discuter de quoi et avec qui ?

Cet atelier s'appuie sur les éclairages de la recherche et sur l'expérience des praticiens, autour de cas concrets. Un travail collectif a consisté à dégager des enseignements afin de guider l'action.

## Éclairages de la recherche

---

*Jean-Eudes Beuret, chercheur et professeur à Agro Campus Ouest, spécialiste de la concertation.*

### Ce qui nous réunit aujourd'hui :

- De « petits » projets d'aménagement
- Des projets qui touchent souvent de près ou de loin à la transition écologique ou énergétique (énergies renouvelables, transports en commun, ...). Il y en a beaucoup aujourd'hui.
- Des projets qui créent des oppositions multiples et parfois assez nouvelles, notamment celles qui relèvent du « green on green » (environnement global contre environnement local).
- Une conflictualité qui a des coûts : de report ou renoncement à des projets alors qu'il y avait des marges d'ajustement ; de rupture de relations sociales locales, avec la perte d'un potentiel de coopération.

Qu'est-ce que propose la recherche à ce sujet ?

### Des recherches sur les conflits d'aménagement

Il y a beaucoup de travaux de géographes. Ils portent sur :

- la localisation, le nombre et la nature des conflits (à partir de Charlier notamment), qui montrent leur importance quantitative,
- leur caractérisation avec des typologies fondées sur les objets ou les processus,
- l'analyse des dynamiques conflictuelles (émergence, phases...),
- certains ressorts, par exemple la dimension géopolitique locale (Philippe Subra),
- les produits de la conflictualité en termes de mise à l'agenda de problèmes non traités d'une part, d'innovations d'autre part.

En premier lieu, de nombreux travaux montrent qu'aucun conflit n'existe en lui-même et par lui-même. Il est toujours en relation avec d'autres conflits en cours ou passé, avec d'autres enjeux, avec l'histoire du territoire et de ses acteurs.

Certains travaux s'attachent à **montrer l'importance à la fois quantitative et qualitative du conflit**, considéré comme une ressource pour innover. Le conflit est certes maltraitant mais est aussi souvent mal traité. Il en ressort un leitmotiv : ne pas ignorer et ne pas vouloir étouffer la conflictualité. Or il y a plusieurs moyens d'étouffer la conflictualité : passer en force, calmer les gens par des compensations, proposer des instances de concertation qui n'en sont pas... Mais il en ressort alors des conflits chroniques ou des manifestations violentes.

D'autres travaux portent sur les **stratégies d'opposition dans une dynamique conflictuelle**. Une stratégie de base est celle qui vise la légitimation/dé légitimation des argumentaires (a) Par des justifications d'emprunt : on ne veut pas d'un aménagement chez soi donc on va chercher à se justifier en référence à un intérêt général pour éviter le « syndrome NIMBY » : Not in my backyard – rejet de nuisances d'un équipement d'intérêt commun) ; (b) Par **l'élargissement du réseau** qui porte un argumentaire (médiatisation, recherche de soutien auprès d'élus, experts, etc..). Sont ensuite mobilisées des **stratégies spécifiques** plus discrètes (contentieux juridique pour certains, lobbying de haut niveau pour d'autres). Pourquoi est-il intéressant de comprendre ces stratégies ?

D'abord pour être conscient qu'il ne faut pas attendre la cristallisation de réseaux d'opposants/porteurs qui se renforcent mutuellement l'un contre l'autre et finissent par tout bloquer. Ensuite pour comprendre des alliances entre des gens qui n'ont pas les mêmes intérêts mais qui ont des outils d'opposition complémentaires (ex. de naturalistes peu nombreux mais bien armés qui mobilisent « l'espèce protégée » alliés à des habitants nombreux mais sans outil d'opposition efficaces : satisfaire les uns sans répondre aux préoccupations des autres ne résout rien.

Certains **travaux portent sur les motifs des oppositions** et ces travaux doivent intéresser les praticiens, car ils incitent à ne pas réduire la lecture d'un conflit à des questions d'intérêts. On peut avoir le même intérêt et s'opposer radicalement sur des représentations, visions des choses (par exemple, des ostréiculteurs et des environnementalistes qui ont le même intérêt pour avoir une eau de qualité mais s'opposent quand même). A l'inverse, on peut s'allier et avoir des intérêts divergents. De même, il existe des conflits sans opposition réelle d'intérêts sur l'objet affiché du conflit, car ce conflit est un support pour d'autres conflits (conflits supports pour l'expression de revendications qui ont peu à voir avec l'objet conflictuel comme à Notre Dame des Landes...).

Certains travaux portent sur **les modalités de traitement, voire de résolution** et ouvrent des pistes intéressantes. Je voudrais juste citer ici un article d'Anne Cadoret dans la revue VertigO (« Quelle durabilité des formes de régulation des conflits littoraux ? » consultable en ligne) qui montre qu'une résolution durable du conflit passe par l'association de moyens complémentaires (arbitrage juridique + zonage et règles + compensations + accompagnement = engagement moral + médiation ou facilitation) et met en avant plusieurs facteurs de durabilité :

- La structuration des parties prenantes
- La concertation interinstitutionnelle d'une part, entre parties prenantes et porteur du projet d'autre part
- La co-construction des règles et accords et leur appropriation
- La compréhension des mécanismes du conflit
- La transparence et la diffusion des informations
- Le temps...

Les conflits dont nous parlons ici relèvent de la thématique de **l'acceptabilité sociale de projets**.

D'abord une précision sur ce terme. L'acceptabilité, ce n'est pas faire accepter (sensibiliser, convaincre, amadouer, acheter, forcer...) : c'est construire les conditions de l'acceptation et de l'appropriation. Boutillier et Thomson (2011) distinguent plusieurs niveaux d'acceptation :

- le « rejet » qui se traduit par des blocages, sabotages, boycott, poursuites judiciaires,
- la « tolérance », approbation liée à une certaine résignation, avec des problèmes et menaces qui persistent, et des organisations qui surveillent, rapportent et diffusent d'éventuels incidents,
- l'« approbation », la communauté considérant favorablement les activités développées,
- la « co-appropriation », le projet bénéficiant de l'appui soutenu de la communauté locale, prête à le défendre face à d'éventuels détracteurs externes et investie dans la gestion conjointe.

Les chercheurs observent les processus ainsi que les « **dispositifs d'acceptabilité** » mis en œuvre.

Quelques éléments sur ce qu'ils/nous constatons très souvent :

- Une sous-estimation radicale de la puissance des oppositions et de l'importance de la question de l'acceptabilité sociale : les opposants sont réduits à « *quelques excités...* »
- Une sous-estimation des compétences spécifiques à mobiliser (« *On va mettre des communicants sur ce dossier* »...)

- On pense que la science et la rationalité des arguments vont tout régler (« *On fait une étude de perception* », « *On identifie les arguments pour mieux répondre* »...)

Des recherches portent ensuite directement sur **la participation ou la concertation**, qui peuvent faire partie de dispositifs d'acceptabilité sociale. Attention à bien distinguer la participation (du public, invité à le faire par celui qui agit et décide) de la concertation (pas forcément sur invitation, qui vise une co-construction entre des parties prenantes). Les recherches sur la participation se sont beaucoup focalisées sur de grands aménagements au détriment des petits. Par ailleurs, la participation est parfois vue comme une fin en soi, dans le développement d'une démocratie participative, quels que soient ses produits (et elle a souvent produit), les citoyens étant invités à une participation plus symbolique qu'effective et revenant parfois à des formes d'opposition plus radicales. Les recherches sur la concertation offrent à mon avis plus de perspectives par rapport à ce qui nous préoccupe. Il en ressort notamment :

- L'importance de définir les termes, de dire ce que l'on fait (concertation versus consultation, information, voire communication), ...puis de faire ce que l'on dit.
- La nécessité de fonder la conduite de la concertation sur une bonne compréhension des lignes de fractures et des motifs de la conflictualité.
- La nécessité de mettre en œuvre des mécanismes de traduction (scientifique, croisée, opérationnelle).
- Le fait que la concertation sert avant tout à construire des proximités, qui sont un capital activable pour mieux se coordonner.

### **Grille d'analyse des cas qui seront présentés**

Nous proposons de nous poser des questions visant à :

#### **1) Comprendre le conflit et sa dynamique**

- Qui sont les parties prenantes et qu'est-ce qui les mobilise ?
- Comment chacun tente de légitimer sa position ?
- Quelles stratégies d'opposition / de soutien au projet ?
- Quelles interactions entre le conflit et d'autres éléments qui l'influencent, sans rapport avec l'objet du conflit ?

#### **2) Analyser les stratégies d'acceptabilité effectives et possibles**

- Quels moyens et stratégies ont été mobilisés pour porter l'acceptation du projet mais aussi son appropriation ?
- Quand ouvrir le dialogue ?
- Quelles traductions ? Qui pour le faire ? Existe-t-il des acteurs passerelles ? Quelle place leur donne-t-on ?
- Peut-on rapprocher les parties, construire des proximités entre elles ?

## Expérience d'un projet éolien

---

### *Récit du promoteur du projet*

Le lieu, dans l'Ouest de la France, a été choisi par des experts en 2016-2017 après une analyse multicritères (vent, périmètres de protection, éloignement des zones habitées...) ; il se trouve à cheval sur deux communes et à proximité immédiate d'une troisième.

En premier lieu, l'entreprise a rencontré les élus des trois communes concernés, qui ont donné leur accord de principe pour engager les études de faisabilité. Il faut noter que d'un point de vue réglementaire, leur avis n'est pas indispensable pour la création du parc éolien, la décision étant prise par la Préfecture qui délivre les autorisations au regard de l'analyse du dossier qui est faite par la DREAL.

) mais dans les faits, leur accord est souvent demandé par les entreprises. En outre, leur accord est indispensable pour l'utilisation des chemins ruraux et parfois, l'aménagement de ceux-ci pour la circulation des engins en particulier pendant la phase chantier.

Cinq mois après, la communication est engagée. A ce stade, l'implantation exacte et le nombre de machines ne sont pas définis. Des articles sont publiés dans les bulletins municipaux et une newsletter est distribuée (un numéro paru) pour informer la population de l'avancement du projet. Une permanence est également mise en place dans les mairies, un samedi de juin 2018. Pour la faire connaître, des invitations sont distribuées dans le périmètre de la future enquête publique : cela représente 3700 boîtes aux lettres. Quelques 14 personnes se rendent à la permanence. Certaines manifestent des craintes concernant l'impact visuel, le bruit ou la perte de la valeur de l'immobilier. Plusieurs d'entre eux ont un discours agressif et une apparaît en détresse (menace de suicide si le projet est mise en œuvre). D'autres manifestent leur soutien au projet.

Suite à cela, des visites à domicile sont faites aux personnes ayant manifesté des craintes. L'une d'elles, employé municipal en charge de l'entretien des routes, finit par établir une relation de coopération avec l'entreprise. Des prises de vues sont effectuées depuis le domicile de la personne en détresse afin d'objectiver l'impact visuel car son opposition se situe à ce niveau.

A ce stade du projet, il est difficile de négocier car le projet n'est pas précisément défini et les marges de manœuvre sont imprécises. En tout état de cause, elles ne sont pas clairement explicitées aux habitants. Cependant, l'écoute des craintes permet de modifier le projet. Dans ce cas par exemple, la question de l'impact visuel a conduit l'entreprise à définir des préférences concernant la localisation des machines, afin de limiter cet impact.

L'entreprise n'a pas organisé de réunion publique car son expérience a montré que ces réunions sont monopolisées par les opposants qui les transforment en tribunes. Les personnes réservées n'osent pas s'y exprimer, alors qu'elles s'expriment lors des permanences.

Les choses se corsent peu de temps après, quand l'entreprise apprend qu'un couple habitant près du futur parc éolien s'oppose au projet. Ces personnes ne sont pas venues lors de la permanence, mais elles affichent leur volonté de créer une association. Elles reprennent pour cela les arguments classiques de ceux qui s'opposent aux projets éoliens et qui sont disponibles sur les sites spécialisés. L'entreprise craint qu'un conflit local soit en cours d'émergence.

## Expérience de l'arasement d'un ouvrage hydraulique

---

### *Récit d'un agent d'un Syndicat de rivière*

Un syndicat de rivière est une structure intercommunale chargée d'une rivière, de sa gestion hydraulique comme de l'entretien de la végétation et de la restauration des milieux naturels qui en dépendent.

Sur cette rivière de l'Ouest de la France, il existe de nombreux seuils (petits barrages) créés principalement au 19<sup>e</sup> siècle pour avoir une force motrice permettant d'alimenter un moulin afin de faire tourner des roues, turbines,... et créant ainsi des retenues d'eau. Certains de ces moulins ont aujourd'hui perdu leur fonction et les bâtiments ont été achetés par des personnes qui apprécient le cadre de vie au bord de la rivière. En principe, ils doivent en assurer l'entretien, mais ce qui était vu autrefois comme une juste contrepartie pour un service reçu apparaît aujourd'hui comme une charge qui peut être lourde. Beaucoup de propriétaires ne sont pas au courant de leurs obligations à ce sujet et ils les découvrent quand des travaux s'avèrent nécessaires.

Les plans d'eau créés par ces barrages sont appréciés par les loueurs de canoë et par les pêcheurs, parfois aussi par les agriculteurs et les Syndicats d'eau potable qui s'y alimentent. En revanche, ils sont considérés comme problématiques par les naturalistes et par les institutions publiques en charge de l'Environnement (françaises et européennes) qui considèrent qu'ils entravent la circulation des poissons et celle des sédiments transportés par la rivière. Ils encouragent donc les propriétaires à les « effacer », c'est-à-dire à les détruire ou au moins à y créer des brèches pour favoriser la continuité écologique. Dans ce cas, l'eau s'écoule librement mais le plan d'eau formé par le barrage disparaît.

Sur le site d'un de ces barrages, une brèche a été créée par le propriétaire pour réaliser l'entretien du mur de soutènement du moulin. Le plan d'eau a donc disparu, au grand dam des loueurs de canoë qui disposaient dans cette rivière torrentielle de rares espaces d'eau calme, appréciés par les familles. Ils demandent donc la réparation de la brèche. Le propriétaire hésite car une partie des frais sera à sa charge ainsi que (et surtout) l'entretien régulier du seuil. Le syndicat, soutenu par les associations naturalistes et l'État, se prononce pour le maintien de la brèche, invoquant la réglementation en faveur de la continuité écologique. Cette prise de position suscite une violente réaction des loueurs de canoës et des pêcheurs qui contestent la validité de l'argument réglementaire. Le conflit fait ressortir des tensions anciennes entre les propriétaires et les loueurs de canoës (ces derniers étant accusés par les premiers d'envahir les propriétés privées, d'y laisser des détritus...). Le conflit dépasse bientôt les parties prenantes et la population locale se mobilise.

Des réunions de concertation sont organisées par le syndicat à 14 reprises, sans qu'un accord puisse être trouvé. Les propos sont parfois très violents. Finalement, le Syndicat demande l'arbitrage du Préfet. Celui-ci, se référant à la réglementation, décide de maintenir la brèche. Cette prise de position éteint la controverse sur l'interprétation de la loi.

Dans cette situation, une des difficultés tient au fait que les représentants de l'État (la Préfecture, la Police de l'Eau) sont peu présentes sur le territoire et invitées trop tardivement dans la concertation. Il est alors revenu au Syndicat d'expliquer la réglementation et celui-ci a manqué de crédibilité à ce sujet. Il souhaitait se poser en médiateur mais s'est trouvé rapidement considéré comme partisan. Des rumeurs circulent encore sur sa responsabilité dans la création de la brèche... Le conflit crée des clivages sur le territoire, dont on peut craindre qu'ils soient durables.

## Résumé des échanges

---

- **Comment mobiliser ceux qui ne participent pas ?**

Si des personnes ont reçu l'information et ne souhaitent pas participer à une concertation, il y a plusieurs raisons possibles :

- Elles ne se sentent pas concernées, le projet ne les intéresse pas. Ce choix peut être respecté.
- Elles considèrent que la concertation n'est pas satisfaisante, notamment qu'elle n'offre pas de marge de manœuvre suffisante. Par exemple, on leur demande parfois leur avis sur la façon d'implanter une route (le tracé, les aménagements...) alors qu'elles ne veulent pas de route du tout. La question de l'opportunité du projet (faut-il le réaliser ou non et pourquoi ?) doit être posée au cours de la concertation, elle ne doit pas être éludée ou considérée comme hors sujet, notamment dans les stades précoces du projet où la décision de mise en œuvre n'est pas encore prise. De façon générale, il est souhaitable que les marges de manœuvre soient connues de l'animateur de la concertation et clairement expliquées. Ce n'est pas toujours possible : il arrive que les marges de manœuvre soient difficiles à appréhender, notamment à certains stades précoces du projet. Ces situations peuvent créer des confusions et crispier les relations.
- Elles considèrent l'animateur de la concertation comme non légitime. Cela peut être le cas par exemple lorsque l'animateur est également le promoteur du projet, ou encore lorsque l'animateur représente (même symboliquement) une autorité publique, assimilée à la loi ou à un pouvoir de police.
- Le format de la concertation ne leur convient pas. Il arrive par exemple que des personnes n'osent pas s'exprimer lors de réunions publiques. Quelques outils à mobiliser :
  - Les permanences permettent aux personnes timides de s'engager dans une interlocution avec un petit nombre de personnes.
  - Dans les espaces de dialogue entre pairs (agents de collectivités, chasseurs...), la prise de parole est plus facile.
  - Des espaces familiers (rencontres sur le terrain, sur des marchés, lors d'évènements conviviaux ou festifs...).
  - Aller à la rencontre des habitants, dans les lieux publics ou chez eux.
  - Ouvrir un espace d'expression en ligne (livre blanc, blog, formulaire de recueil d'opinions...).

- **Que faire avec ceux qui refusent délibérément de participer ?**

- Il peut arriver que des opposants à un projet refusent délibérément de participer. Ils peuvent craindre – non sans raison - que le fait de s'engager dans la concertation sera interprété comme un signe favorable au projet, que leurs arguments ne seront pas entendus et que, si la « mécanique de la concertation » se déroule sans heurt, cela permettra au projet de poursuivre son avancée. Ils préfèrent donc un autre type d'expression de leur opposition (dans la rue, dans les médias, au tribunal...). On peut comprendre cette stratégie mais il faut s'en assurer.
- Il peut être nécessaire d'aider ceux qui n'ont pas d'avis prédéfini à s'en forger un.

- Deux idées à tester pour engager le dialogue avec ceux qui refusent de parler au promoteur d'un projet : faire intervenir un tiers (un médiateur) ; demander à un autre acteur qui les connaît de jouer les intermédiaires ou de mieux comprendre l'état d'esprit de ces opposants.
- De façon générale, la désertion d'espaces de concertation doit alerter. Cela ne signifie en aucun cas que le projet est accepté par la population locale et qu'aucun conflit n'est en gestation. Il ne faut donc pas en rester là en ce disant que ce qui devait être fait a été fait. Avant d'imaginer d'autres modalités d'expression des habitants, il faut tenter de comprendre les raisons de cette absence de fréquentation : en parler à des personnes ressources (des élus, des techniciens...), aller à la rencontre d'habitants, faire une cartographie des acteurs collectifs et aller les voir...
- Délimiter le cadre du dialogue peut nécessiter – au préalable – de définir une sorte de « pré-accord » qui vise à éliminer ce qui semble inacceptable pour les participants.

- **Les espaces de concertation sont généralement occupés par les opposants au projet**

C'est une observation fréquente et il est assez logique que les personnes favorables au projet ne se mobilisent pas aussi fortement que les opposants. Faut-il chercher à les mobiliser ou est-ce là de la manipulation ? Comment travailler avec les personnes favorables au projet ? Cette question est souvent éludée.

- **Importance de la connaissance du contexte**

La connaissance du contexte local est importante dans la compréhension des causes du conflit. C'est une difficulté pour le maître d'ouvrage qui n'est pas du territoire et qui n'en connaît pas l'histoire ni les réseaux.

Un travail de cartographie des acteurs en présence et les entretiens préalables permettront d'identifier les acteurs clés et de comprendre progressivement les jeux d'acteurs.

- **Le portage du sujet**

Dans le cas du projet éolien, l'entreprise se met beaucoup en avant dans la concertation, ce qui peut se comprendre car il s'agit de son projet et non pas celui d'acteurs du territoire. Les élus, qui avaient donné un accord de principe envers le projet, ont donné de l'information dans les bulletins municipaux et prêté des salles municipales.

La transition énergétique est portée par l'État mais fait-elle l'objet de suffisamment de débats par les échelons intermédiaires (les Régions, les Départements, les intercommunalités) ? De ce fait, il y a un écart entre les débats de portée nationale, très généraux, voire abstraits aux yeux de beaucoup de Français, et les débats locaux autour des projets qui se réclament de la transition énergétique. A-t-on suffisamment de débats sur la transition énergétique dans les territoires ? Les institutions s'appuient-elles sur les groupes citoyens qui font émerger des projets ?

- **Un conflit particulier est le plus souvent en lien avec une histoire du territoire. Cette connaissance des interrelations est-elle utile ? Qu'en fait-on concrètement ?**

Il peut arriver que des acteurs d'un territoire expriment, dans un conflit, un sentiment d'injustice ou des frustrations qui vient d'un autre conflit antérieur. Ce qui n'a pas été réglé dans un conflit « A » peut orienter, de façon parfois cachée, un conflit « B ». En parler est une condition pour avancer. Cela ne donne pas nécessairement les clés de résolution du nouveau conflit, mais cela contribue à engager un dialogue et à mieux se comprendre.

Il est parfois possible de suggérer la création d'autres espaces de dialogue pour traiter des sujets qui sont périphériques ou même complètement étrangers au projet.



Au-delà des projets ponctuels, il est important de contribuer à créer une culture du dialogue dans les territoires. Dans certains territoires, des projets ont été imposés par certains acteurs contre la volonté des autres. Les premiers ont gagné à court terme mais énormément perdu à long terme. La confiance est rompue et ne se rétablit que très lentement. Chacun s'isole au nom du principe « chacun son rôle ». Cela a un coût considérable dans la mise en œuvre des projets ultérieurs. Si on observe les territoires, on voit que certains ont réussi à construire une culture de la coopération et d'autres non. Par exemple, certains Parcs naturels régionaux (PNR) ont joué un rôle intégrateur alors que d'autres ne l'ont pas fait. Les institutions ont une grande part de responsabilité dans la création d'une culture coopérative sur le territoire, d'un climat d'échange et de travail en commun.

- **Quand faut-il engager la concertation ?**

On dit parfois qu'il faut le faire tôt mais alors, le projet n'est pas clairement défini et certains habitants s'en plaignent, estimant qu'ils n'ont pas les moyens de se faire un avis. On dit qu'il faut le faire quand le projet est bien défini, mais certains vont dire alors qu'on les consulte trop tard.

Un élément de réflexion : certains maîtres d'ouvrage considèrent que la concertation doit se faire tout le temps, qu'elle doit accompagner le projet tout au long de son élaboration, y compris pendant plusieurs années si c'est le cas (cas de projets ferroviaires). Dans ce cas, il y a des moments forts (débat public, ateliers...) lorsque des choix sont à faire et des moments plus calmes (information, porte-à-porte...) mais le lien avec la population n'est jamais rompu, l'entreprise n'est jamais isolée. Les sujets varient (on parle de l'opportunité du projet au début, des modalités plus tard) et les participants changent en fonction des sujets traités.

*Ce résumé n'est pas exhaustif. Il reflète la teneur des échanges et n'engage pas les organismes organisateurs de l'atelier.*

**Participants** : Jade APARIS (RES) ; Jean-Eudes BEURET (Agro Campus Ouest) ; Pierre COLLIOT (EDF Renouvelables) ; Marie ERAUD (Ifrée) ; Pierre-Yves GUIHÉNEUF (ICPC) ; Fanny LABROUSSE (Parc naturel régional Périgord-Limousin) ; Rachid LAMRINI ; Fanny LELEU (stagiaire formation Ifrée « Pilote de dispositifs participatifs) ; Cécile MALFRAY (Ifrée) ; Marie MONGIN (Stagiaire formation) ; Élisabeth ORTOLAN (Ville d'Angoulême) ; François-Xavier POTET (stagiaire formation) ; Emmanuel ROJO-DIAZ (SYBTB) ; Magali SILVA (APESA).